
Lecture d'une lettre adressée à Merlin (de Thionville) par deux citoyens qui annoncent l'abjuration à leur métier de prêtres, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'une lettre adressée à Merlin (de Thionville) par deux citoyens qui annoncent l'abjuration à leur métier de prêtres, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 481;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40803_t1_0481_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de Hérault (1).

Hérault, député dans le département du Haut-Rhin, à la Convention nationale.

« Colmar, quartidi, 3^e décade de brumaire, l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« C'est avec attendrissement que je m'empresse de transmettre à la Convention nationale un trait sublime de vertu républicaine.

« Deux voitures de fourrage destinées pour Strasbourg se trouvaient arrêtées à Saussure, district de Remiremont, département des Vosges, faute de chevaux pour les conduire. Seize sans-culottes de cette commune, pères de famille, se sont présentés aussitôt. Huit d'entre eux se sont attelés à chacune des deux voitures, et les ont traînées pendant quatre jours, à une distance de 22 lieues, depuis leur commune jusqu'à Colmar. Ni une route difficile, ni une pluie presque continuelle n'ont pu les arrêter. Mon collègue *Lémane*, député à l'armée du Rhin, est arrivé à cet instant de Paris. Nous avons donné avec transport l'accolade fraternelle à ces braves et respectables républicains. Nous exprimions le sentiment d'admiration dont nous étions pénétrés. Nous les assurions d'avance du plaisir que la Convention éprouverait en apprenant une action si belle. *Nos fils*, ont-ils répondu avec la simplicité de la vertu, *versent leur sang à la frontière, ne sommes-nous pas trop heureux de travailler pour eux en même temps que pour la République?*

« La postérité doit conserver le souvenir de ces dignes hommes. Voici leurs noms que nous présentons à la reconnaissance nationale :

1^{re} voiture :

« Nicolas-Romari Adam;
« Jean-Nicolas Lambert;
« Joseph La Harte le vieux;
« Joseph-Jean La Harte le jeune;
« Jean-Baptiste-Dominique Lambert;
« Bernard Trichelieu;
« Jean-Nicolas La Harte;
« Jean-Nicolas Noël.

2^e voiture :

« Nicolas Antoine;
« Joseph Mathieu;
« François Mathieu;
« Nicolas Grandemanche;
« François Lambert;
« Guérin Grandemanche;
« Marin Lambert;
« Sébastien Grandemanche.

« Quoique l'ardeur patriotique de ces citoyens ranimât leurs forces, et allégeât leurs fatigues, nous n'avons pas voulu qu'ils allassent jusqu'à Strasbourg. Nous avons fait fournir des chevaux

pour les deux voitures; nous nous sommes occupés de tous les moyens de leur procurer un repos si doux après une action vertueuse, et nous avons pensé que la Convention nationale ne nous désapprouverait pas de leur avoir offert, au nom de la patrie, une légère indemnité pour tout le temps où ils avaient oublié leurs propres besoins, car, il faut le dire, quelque peine qu'on ait à le croire, à l'exception de Colmar, où ils ont été accueillis comme ils devaient l'être par la Société populaire, ils n'ont reçu aucune assistance dans la partie du département du Haut-Rhin qu'ils ont traversée; on leur refusait tout, on les insultait même dans les chemins. Jamais je n'ai mieux senti combien je devais appesantir les mesures révolutionnaires de sûreté générale que je suis envoyé pour exécuter dans le département du Haut-Rhin. J'ai été déjà dans le cas de prendre un grand nombre de partis vigoureux qui ont commencé d'effrayer les traîtres et de déjouer leurs complots. La terreur seule peut établir ici la République, et rendre du courage au très petit nombre des patriotes. En accélérant ma mission, je m'efforcerai de ne pas rester au-dessous d'une tâche si importante.

« HÉRAULT. »

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Lettre d'Hérault de Séchelles à l'armée du Rhin.

(Suit un résumé de la lettre d'Hérault, de Séchelles, que nous avons insérée ci-dessus d'après un document des Archives nationales.) (Applaudissements.)

Gossuin. Je demande que ces braves républicains soient gratifiés d'un habit d'uniforme complet, ainsi que l'armement. (*Décrité.*)

Sergent. Il est dit dans la lettre que ces bons citoyens ont été arrêtés et maltraités dans différentes parties du département du Bas-Rhin (*Haut-Rhin*). Je demande que tous ceux qui se sont permis de les insulter soient mis en arrestation jusqu'à la paix.

Merlin. Et moi, je demande l'ordre du jour sur cette motion. Rapportons-nous-en aux mesures révolutionnaires qu'a promis de prendre notre collègue Hérault. C'est ainsi que nous conformerons ses moyens.

L'ordre du jour est adopté.

Un secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à Merlin (*de Thionville*) par les citoyens Rémi Guzy (Gury) et Sébastien-Pierre Frutiaux (Frutiaux), ci-devant prêtres, qui abjurent ce métier.

L'Assemblée décrète la mention honorable de leur conduite, et l'insertion de cette lettre au « Bulletin » (2).

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 801; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 427, p. 394); *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 427.

(1) *Mercury universel* [30 brumaire an II (mercredi 20 novembre 1793), p. 313, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.